

## POINT 3.

### Ébauche de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* soumise dans le cadre de la consultation menée auprès de la communauté universitaire du 9 octobre au 2 novembre 2018

---

#### OBJECTIFS VISÉS POUR CE MANDAT D'ACTION

- Convenir des suites à donner quant à l'ébauche de *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* soumise aux fins de consultation (Politique).
- Convenir des suites à donner aux travaux du *Comité consultatif pour une université sans violence sexuelle* et ses groupes de travail une fois la Politique adoptée par le Conseil d'administration de l'UQO.

#### DÉMARCHE DU MANDAT D'ACTION

**Mise en contexte :** La *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* ([Loi](#)) stipule que les établissements doivent adopter une politique spécifique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et que cette politique doit être mise en œuvre au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Cette Loi précise aussi que les établissements doivent mettre sur pied un comité permanent pour, entre autres, mener les travaux de rédaction de cette politique. L'UQO a mis sur pied ce comité permanent et les travaux ont débuté le 29 juin 2018.

Le 8 août 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a rendu public les documents ci-dessous visant à soutenir les établissements dans la rédaction de leur politique : *Guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement supérieur – Élaboration de la politique prescrite par la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (Guide ministériel). Ce Guide ministériel offre plusieurs éléments de contenus obligatoires en vue de répondre aux exigences de la Loi ainsi que des exemples qui satisferont aux exigences de la Loi.

- [Guide ministériel](#)
- [Annexes](#)
- [Aide-mémoire](#)

À sa séance du 20 septembre 2018, le *Comité consultatif pour une université sans violence sexuelle* (Comité consultatif) a reçu une présentation du Secrétaire général et de la Stagiaire en droit portant sur le document de travail de l'ébauche de *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* issue des travaux du *Comité permanent pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* (Comité permanent). À la suite de cette présentation, le Comité consultatif a formulé une [recommandation](#) et des avis ([document de liaison](#)) quant à cette ébauche et ces documents ont été transmis au Comité permanent.

Le 9 octobre 2018, le Comité permanent a acheminé à la communauté universitaire l'ébauche de [Politique](#) dans le cadre d'une [consultation](#) menée du 9 octobre au 2 novembre 2018. Dans le courriel acheminé par le Secrétariat général, le 9 octobre 2018, il est mentionné que « *les personnes qui souhaitent transmettre leurs commentaires et suggestions sont invitées à le faire en utilisant l'une des deux méthodes suggérées :*

- soit en commentant dans les marges le texte de la politique que vous trouverez à l'adresse suivante : <https://uqo.ca/secretariat-general/consultation-sur-la-politique-pour-prevenir-combattre-violences-caractere-sexuel>
- soit en soumettant vos commentaires par l'entremise du questionnaire créé à cet effet en cliquant sur le lien suivant : <https://sondages.uqo.ca/index.php/366854?token=7nbf5yTwi72kkNg&lang=fr> »

**Questions soumises au Comité consultatif :** Tenant compte du [Guide ministériel](#) et des [avis formulés à ce jour](#) par le Comité consultatif au Comité permanent :

### Ébauche de Politique aux fins de consultation

1. Est-ce que le Comité consultatif a des avis ou recommandations à formuler au Comité permanent quant à l'ébauche de [Politique soumise aux fins de consultation](#) ?
  - 1.1. Entre autres, qu'est-ce qui n'a pas été retenu comme avis par le Comité permanent, mais qui apparaissent comme des incontournables par le Comité consultatif ?
  - 1.2. Entre autres, quelle suite le Comité consultatif souhaite-t-il apporter auprès du Comité permanent dans le cadre du processus de consultation en cours quant à l'ébauche de Politique ?
    - ☞ Suggestion 1 : Le Comité consultatif souhaite formuler des avis additionnels
    - ☞ Suggestion 2 : Des avis seront acheminés par chacun des membres à titre individuel
    - ☞ Suggestion 3 : retenir les deux suggestions
    - ☞ Autres suggestions

### Mise en œuvre de la Politique et rôle du Comité consultatif

2. Dans le document de consultation, il est mentionné que « *la politique sera adoptée au conseil d'administration du 3 décembre et sa mise en œuvre est prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre 2019* ». De plus, l'ébauche de Politique stipule qu'un *Comité de surveillance et d'application* sera mis sur pied et que celui-ci aura pour mandat « *d'effectuer des recommandations au comité permanent quant à l'application et l'amélioration de la présente politique, de superviser l'élaboration et l'organisation d'activités qui en découlent, tels que des formations et des projets de sensibilisation et de prévention et de s'acquitter de tout autre mandat lui étant délégué par une autorité compétente* ». Ce qui suppose que les premiers travaux du Comité de surveillance et d'application, une fois les appels de candidature lancés et les membres sélectionnés, pourraient débuter en janvier/février 2019. Ces travaux susciteront des réflexions avec les secteurs et groupes concernés dans l'opérationnalisation des livrables sous-jacents aux éléments mentionnés dans la Politique.
  - 2.1 Comment voyez-vous la suite des travaux du Comité consultatif et ses groupes de travail ?
  - 2.2 Dans ce contexte, quel pourrait être le rôle du Comité consultatif et ses groupes de travail ?

Rappelons que le Comité consultatif a été créé pour mettre en œuvre le projet n° 68 du plan stratégique 2016-2020 : *Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel.*